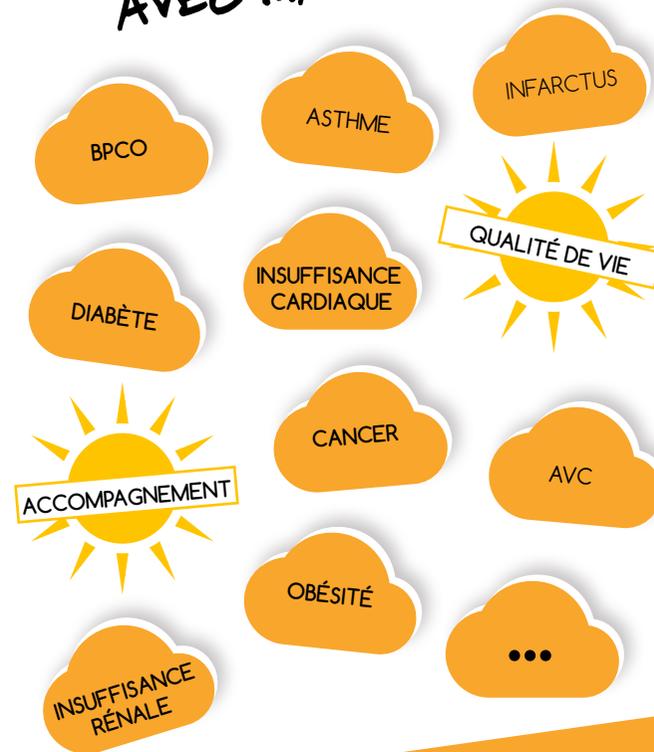


Mon professionnel de santé
me propose un programme
d'Éducation Thérapeutique du Patient
(ETP)

JE POURRAIS MIEUX VIVRE
AVEC MA MALADIE !



Pour plus d'informations :
ameli-sante.fr

L'EDUCATION THERAPEUTIQUE

Avoir une maladie chronique, cela change la vie pour soi et son entourage : médicaments, soins, changements des habitudes, fatigue, ...

Ces séances font partie de la prise en charge de la maladie. Pour mieux vivre celle-ci, des séances individuelles et/ou collectives sont proposées par des professionnels formés.

C'est ce que l'on appelle l'éducation thérapeutique du patient (ETP).

QUEL INTERET ?



Je connais mieux ma maladie

On me transmettra des connaissances sur la maladie et les traitements.



Je sais comment agir

J'ai mes solutions en cas de crise.



Je suis plus serein(e)

Je trouve mes astuces contre le stress et les émotions négatives. J'ai mes solutions en cas de crise. J'ai du plaisir à partager avec les autres : repas conviviaux, activités physiques, voyages, projets d'enfants...



Je peux associer mon entourage à ma démarche

Parfois, je peux me reposer sur eux quand c'est difficile. Nous trouvons ensemble notre équilibre de vie.



Je sais mieux communiquer sur ma maladie

Conserver une vie sociale :

- Avec mon entourage,
- Au travail,
- Avec les associations de patients,
- Avec l'administration.

COMMENT CA MARCHE ?

Je choisis le programme d'ETP qui me convient avec mon professionnel de santé.

Je prends contact avec l'équipe d'ETP pour prendre rendez-vous : je parle avec eux de mes attentes, difficultés, questions.

Je participe à des séances éducatives, individuelles ou collectives, en fonction de mes besoins (partages, discussions, ateliers pratiques, échanges) avec d'autres malades dans une ambiance bienveillante (ateliers cuisine, médicaments, discussions sur l'entourage...).

Je fais le point avec l'équipe, à la fin des séances, sur ce qu'elles m'ont apporté.



Pour plus d'informations sur vos droits :

www.france-assos-sante.org/centre-valdeloire

Mon référent santé, mon médecin traitant,



est informé (si je suis d'accord) de ma participation au programme d'ETP et je peux en discuter avec lui.

LES PROGRAMMES D'ETP

- ✓ Il est possible d'y participer dès l'annonce de la maladie.
- ✓ Un programme vous permet de participer de 3 à 6 séances (plus ou moins selon la maladie).
- ✓ Sans coût pour vous.

